République Française Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 septembre 2021

Séance ordinaire du 07 septembre 2021 – 20 h 30 - Salle du Conseil, Mairie.

Date de convocation : 31 août 2021 Convocation affichée le: 31 août 2021

Membres en fonction : 15 Membres présents : 15

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude

<u>Membres présents</u>: Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle -URBAN Denis

Absent(s) excusé(s): /

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du procès-verbal du 3 août 2021 et désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Urbanisme Révision du PLU d'Innenheim Information
- 3. Equipement de vidéoprotection à la salle polyvalente demande de subvention
- 4. Affaires financières FPIC
- 5. Voirie
 - Création de passages piétons
 - Acquisition de panneaux d'orientation
- 6. Rapports annuels d'activité 2020
 - Rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer
 - Compte rendu d'activité du Gaz de Barr
- 7. Location de parcelles communales Renouvellement des fermages
- 8. Demande de travaux à l'église et au presbytère
- 9. Marché aux puces de l'USI le 26 septembre 2021
- 10. Urbanisme Demandes d'autorisation d'urbanisme Information
- 11. Divers et communications

1. Approbation du procès-verbal du 03 août 2021 et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 03 août 2021 a été transmis aux conseillers le 31 août 2021.

M. le Maire soumet le procès-verbal des délibérations du 03 août 2021 au vote et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procèsverbal du 03 août 2021 et les membres présents signent le registre.

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE M. FREYD Damien comme secrétaire de séance.

2. Urbanisme- Révision du PLU- Information

Par délibération du 03 août 2021, le Conseil Municipal avait acté le projet de modification simplifiée du PLU d'Innenheim et approuvé les objectifs proposés par M. le Maire et la Commission d'Urbanisme.

Il s'avère que la nature des orientations projetées et les modifications de zonage prévues (secteur de l'ancienne choucrouterie Hess rue du Tramway et secteur du cimetière) sont trop importantes pour une procédure de modification simplifiée du PLU.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile engagera par conséquent, une révision du PLU d'Innenheim avec concertation du public, consultation des personnes publiques associées et enquête publique.

Concernant la zone de l'ancienne choucrouterie HESS lieudit Gaensbuehl, rue du Tramway (classée en UX - projet de classement en zone IAU) dans laquelle le Conseil Municipal a décidé la création d'un habitat séniorial, d'un pôle santé et la mise à disposition de quelques terrains de construction, M. le Maire propose, dans le cadre de la réalisation de ce projet d'ensemble, d'élargir l'emprise du périmètre sur toute la zone comprise entre la rue du Tramway, la rue du Stade, la rue du Général Leclerc et le lotissement Oelberg pour y inclure la création d'un lotissement communal.

Tous ces terrains se trouvent déjà en zone IAU.

Le Conseil Municipal est favorable à cette idée et charge M. le Maire de consulter l'ensemble des propriétaires fonciers de ce secteur en vue de créer une association de propriétaires dont les modalités restent à définir. L'objectif du regroupement de ces parcelles est de pouvoir réaliser des travaux d'équipement et d'aménagement nécessaires au projet. A leur achèvement, les terrains sont redistribués au prorata des superficies données minorés de 20% pour la viabilisation de la zone.

Cette solution permettrait également un aménagement plus stratégique et plus cohérent de ce secteur.

3. Equipement de vidéoprotection à la salle polyvalente - demande de subvention

En date du 14 janvier 2020, le Conseil Municipal avait souhaité renforcer la sécurité à la salle polyvalente et ses abords en décidant de doter la salle d'un équipement de vidéoprotection pour un coût de 6 888,85 € HT l'installation et 410,52 € HT le contrat de maintenance annuel y relatif.

Le contrat avait été conclu avec COFINTEX en février 2020.

Pour cause de COVID et en raison de restrictions budgétaires, l'équipement n'a pas encore pu être mis en place.

Entre temps, la Société COFINTEX a été reprise par le groupe SCUTUM SAS de Rungis et le devis a été actualisé. Le coût de l'aménagement se monte maintenant à 9 451,- € HT pour l'installation soit une augmentation de 2 562,15 € HT. Les frais d'installation sont offerts.

Le prix de 34,21 € HT/mensuel (soit 410,52 € annuels) pour le contrat de maintenance est inchangé.

Par ailleurs, les équipements de vidéoprotection sont susceptibles d'être éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et depuis peu au Plan Régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- CONSIDERANT qu'il est essentiel d'assurer la protection des biens publics et des administrés,
- APPROUVE le projet d'installation d'un équipement de vidéoprotection à la salle polyvalente d'Innenheim afin d'en sécuriser l'extérieur,
- APPROUVE le devis SCUTUM pour un montant de 9 451,- € HT l'équipement et l'installation,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et auprès de la Région Grand Est au titre du Plan Régional de soutien à l'équipement vidéoprotection,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (en HT)	RECETTES		
Travaux d'équ d'un système de vi à la salle poly	déoprotection	Subventions	Montant	Taux maximum
Devis SCUTUM n° C133152	9 451,00 €	DSIL	2 835,00 €	30 %
11 0133132		Région Grand Est	4 725,00 €	50%
		Autofinancement	1 891,00 €	20%
Total des dépenses	9 451,00 €	Total des recettes	9 451,00 €	100%

- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 à l'article 2135 Inst. géné. agencements, aménag. cons opération 81 Rénovations bâtiments communaux
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.
- CHARGE M. le Maire de faire la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à la Préfecture.

4. Affaires financières - FPIC

Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) a été institué en 2011.

Le FPIC repose sur le prélèvement d'une partie des ressources fiscales d'un ensemble intercommunal considéré comme favorisé pour les reverser à des ensembles intercommunaux moins favorisés.

La mesure de la richesse se fait à l'échelon intercommunal.

En France, 60% des ensembles intercommunaux sont éligibles au FPIC.

L'ensemble intercommunal composé par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile et ses communes membres est éligible au FPIC.

Pour 2021, le prélèvement est de 1 269 253 € pour la CCPSO et ses communes membres. La Commune d'Innenheim devrait être taxée de 51 584 € mais depuis 2019, la CCPSO ayant décidé de prendre à sa charge une partie des prélèvements de ses communes membres, la participation d'Innenheim au FPIC sera réduite d'environ 90%. Le montant exact sera défini prochainement par délibération de la CCPSO.

5. Voirie

5A - Création de passages pour piétons

M. le Maire informe l'assemblée de la réalisation des travaux suivants pour renforcer la sécurité des piétons :

- création d'un passage piéton rue du Général de Gaulle, côté sud de la rue des Roses, face à l'entrée de la rue de l'Oelberg
- création d'un passage piéton route de Barr, en face de l'ancien hôtel Schaal
- reprise d'un passage piéton à l'entrée de la rue Ste-Odile depuis la rue du Général de Gaulle.

Deux bandes STOP ont également été repeintes au croisement de la rue de la Liberté et de la rue Ste-Odile côtés Ouest et Est.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise AB Concept de Gertwiller pour un montant de 1 286 €.

Le Conseil Municipal a pris acte.

La reprise du passage pour piétons au niveau du feu tricolore, route de Barr sera effectuée dès l'achèvement des travaux de déploiement du gaz de ville, en cours dans ce secteur.

Un passage piéton sera également créé rue des Jardins.

5B - Acquisition de panneaux d'orientation

La commune est équipée d'un ensemble de portiques signalétiques dans différentes rues. Ces installations nécessitent une actualisation.

Il convient de supprimer les lames des commerces qui n'existent plus, de remplacer celles endommagées et de rajouter les nouvelles entreprises.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2021, la société GERNER SIGNALISATION de Wolfisheim qui avait réalisé les panneaux d'orientation d'origine, a été consultée.

Pour la confection de 8 lames, la fourniture d'un mât et de son fourreau de scellement et la mise en couleur des équipements, la dépense se monte à 2 913,60 €.

Le Conseil Municipal a pris acte et autorise le paiement de la facture y afférente.

La dépense sera imputée au crédit de l'article 2151 (opération 99) du budget 2021.

Approuvé à l'unanimité.

Dès mise en place de cette nouvelle signalétique, les panneaux publicitaires sauvages devront être enlevés.

5C - Travaux de marquage au sol

Lors des précédentes réunions, il avait été convenu de matérialiser des places de parking et un emplacement réservé aux commerces ambulants, place de l'ancienne Coop, rue du Général de Gaulle.

Ces travaux de signalisation ont été effectués.

La place de stationnement réservée aux véhicules transportant des personnes handicapées ou à mobilité réduite du parking de la salle polyvalente a également été reprise.

Coût de ces travaux : 630 - €.

Le Conseil Municipal a pris acte.

6. Rapports annuels d'activité 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels d'activité suivants :

- Rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer.

Ce rapport retrace les activités et les compétences du SMEAS.

C'est le SMEAS qui s'occupe de l'entretien du Rosenmeer et de ses berges. Le fauchage des berges est effectué une fois dans l'année. Le Conseil Municipal souhaiterait que ces interventions soient plus régulières.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité.

- Compte rendu d'activité du Gaz de Barr.

Le déploiement du gaz de ville par Gaz de Barr dans la Commune d'Innenheim, a démarré en 2020.

M. le Maire informe les conseillers que les ouvrages de gaz mis en place dans la commune donneront lieu à encaissement de redevances d'occupation du domaine public et de concession. Le Conseil Municipal a pris acte.

7. Location de parcelles communales - Renouvellement des fermages

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- après avoir pris connaissance que les baux de fermage des parcelles communales arrivent à échéance le 10 novembre 2021,
- DECIDE d'engager la procédure de renouvellement du fermage des parcelles communales pour une nouvelle période allant du 11 novembre 2021 au 10 novembre 2030 selon les dispositions en vigueur.

Les clauses et conditions des baux initiaux signés en 2013 demeurent inchangées.

M. BENTZ souhaite que soit rappelée l'obligation pour les preneurs, d'interdiction de cession ou de sous-location.

Sont concernés les baux suivants :

> Mr Hervé BENTZ 59, rue du Général de Gaulle - 67880 INNENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Griesheimer Reben	53	167	6,77

> EARL ESCHBACH - 43, rue du Verger - 67880 INNENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Mittelgewann	49	504	10,85
Blinder Winkel	55	159	13,80
Blinder Winkel	55	190	227,73
Blinder Winkel	55	174 A	109,00
Rudelmatt	55	4070 A	18,00
Rudelmatt	55	4071 A	18,00

> EARL FERME MOSCHLER 3, Route de Duttlenheim - 67880 INNENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Grossgebreit	48	136	24,29
Steinen	53	197	33,00
Alten Richhof	54	246	95,90
Alten Richhof	54	248	27,07
Alten Richhof	54	250	18,31
Alten Richhof	54	252	46,35
Alten Richhof	54	258	47,09
Alten Richhof	54	260	47,32
Alten Richhof	54	262	47,63
Alten Richhof	54	264	10,29
Alten Richhof	54	265	1,38
Alten Richhof	54	266	0,79
Alten Richhof	54	267	1,69
Alten Richhof	54	270	1,39
Alten Richhof	54	271	1,32
Alten Richhof	54	272	1,14
Alten Richhof	54	273	95,98
Alten Richhof	54	279A	53,61
Alten Richhof	54	279B	44,74
Alten Richhof	54	281A	48,30
Alten Richhof	54	281B	49,93
Alten Richhof	54	282A	74,99
Alten Richhof	54	282B	70,05
Alten Richhof	54	283	214,44

Alten Richhof	54	284	1,86
Alten Richhof	54	287	1,65
Alten Richhof	54	288	1,77
Alten Richhof	54	289	3,19
Alten Richhof	54	290	9,07
Neuenbrunnen	54	240	12,00
Neuenbrunnen	54	241A	43,08
Neuenbrunnen	54	241B	36,07
Neuenbrunnen	54	242	20,00
Vierackern	55	180	100,61
Blinder Winkel	55	174C	69,40
Blinder Winkel	55	176	208,96
Blinder Winkel	55	185	50,00
Blinder Winkel	55	186	50,00
Blinder Winkel	55	187	50,00
Litten	56	152	102,70

> EARL La Chapelle - 12, rue du Tramway -67880 INNENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Kapellweg	54	292	64,10
Alten Richhof	54	139	24,66
Blinder Winkel	55	174B	108,00

> Mr René GERLING - 8, rue du Général de Gaulle - 67880 INNENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Alten Richhof	54	275 A	65,14
Alten Richhof	54	275 B	31,24
Alten Richhof	54	285	1,71
Rudelmatt	55	54	32,84
Nachtweide	55	194	20,00

➤ Mme Jeanne JEHL - 13, Route de Barr - 67880 INNENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Mittelgewann	48	83	2,00
Alten Richhof	54	277 A	56,22
Alten Richhof	54	277 B	40,88
Alten Richhof	54	286	1,60

> Mr Rémy METZ - 55, rue du Gal de Gaulle 67880 INNENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Niedermatten	50	73	28,20
Litzelfeld	54	220	8,09

➤ Mr Vincent RIEGEL - 37, rue du Gal de Gaulle - 67880 INNENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Sandgruben	53	98B	9,00
Blaesheimerweg	54	70	5,44
Blaesheimerweg	54	71	6,49
Blaesheimerweg	54	72	5,30
Blaesheimerweg	54	73	3,73
Blaesheimerweg	54	74	29,64
Vierackern	55	4001	46,81
Blinder Winkel	55	188	50,00
Blinder Winkel	55	189	93,54
Blinder Winkel	55	191	79,84
Blinder Winkel	55	192	20,50
Blinder Winkel	55	193	22,87
Rosenbach	55	153 A	35,79

> SCEA FENGER - 26, Rue du Gal Leclerc - 67120 DUTTLENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Eggerten	51	31	32,31
Eggerten	51	32	51,58
Blaesheimerweg	54	67	65,61

> SCEA J. LOTZ - Lieudit "AM RAIN" - 67120 DUPPIGHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Richhof	54	165	32,15

➤ Mme Aurélie SCHAEFFER-METZ 38, Rue du Gal de Gaulle 67120 DUTTLENHEIM

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)
Osterlaeng	53	12	16,02
Osterlaeng	53	14	19,54
Griesheimer Reben	53	132	30,52
Rudelmatt	55	39	351,90
Rudelmatt	55	40	51,80
Richhof	55	130	19,44
Blinder Winkel	55	166	303,67
Blinder Winkel	55	167	300,00
Blinder Winkel	55	169	100,01
Blinder Winkel	55	170	300,00
Blinder Winkel	55	171	366,80
Blinder Winkel	55	173	242,15
Blinder Winkel	55	177	250,00
Blinder Winkel	55	178	250,00

8. Travaux à l'église et au presbytère

8A. Travaux communaux

M. le Maire rappelle qu'il reste quelques finitions à réaliser dans le cadre de l'aménagement des annexes du presbytère, débuté en 2019.

- mise en place d'un lampadaire
- mise en place d'un miroir de sortie en vue de sécurisation

Le Conseil Municipal prend acte et autorise le paiement des factures y afférentes.

8B. Travaux à la demande de M. le Président du Conseil de Fabrique

M. ELBEL sollicite une participation financière de la Commune d'Innenheim pour les travaux suivants :

• Motorisation du portail de la cour du presbytère dont M. ELBEL a déjà validé le bon de commande.

Coût: 2 520,01 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette cette demande de financement.

• Raccordement de l'église au gaz de ville

Coût:

- Equipment au gaz naturel (Devis JUNG n° 21070052) 9 417,00 € HT - 11 300,40 € TTC

- Dégazage de la citerne et remplissage par de la perlite

(Devis WOLFF n° 1005854) 1 075,00 € HT - 1 290,00 € TTC

- Dépose de pavés, excavation tranchée et repose de pavés

(Devis LEDERMANN n° 20011330) 1 981,00 € HT - 2 377,20 € TTC

Total: 12 473,00 € HT - 14 967,60 € TTC

M. le Maire fait remarquer qu'un autre devis a été demandé par la commune, moins cher, mais qu'il a été refusé par M. ELBEL.

Il est rappelé les fondements du décret modifié du 30 décembre 1809 sur le fonctionnement des conseils de fabrique, leurs obligations et celles des communes.

Le principe est que la fabrique de l'église a la charge de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la paroisse. Ce n'est qu'en cas d'insuffisance de revenus que la commune supplée aux dépenses.

Après discussion et délibération, considérant qu'il n'est pas établi que les revenus de la Fabrique de l'église sont insuffisants, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la demande de participation financière de la Commune d'Innenheim au raccordement de l'église au gaz naturel.

9. Marché aux puces de l'USI le 26 septembre 2021

M. le Maire confirme la tenue du marché aux puces organisé par l'USI le 26 septembre 2021. Conditions sanitaires requises : Port du masque obligatoire . La présentation du passe sanitaire n'est pas demandée.

Concernant les stands alimentaires, l'USI a décidé de supprimer la restauration assise qui oblige les consommateurs à présenter le passe sanitaire. Il n'y aura que de la vente à emporter.

10. Urbanisme - Demandes d'autorisation d'urbanisme - Information

Le Conseil Municipal prend connaissance :

1. de la transmission de la déclaration d'intention d'aliéner ci-dessous avec avis de renonciation :

Maître SCHNEIDER Olivier

Section 1 n° 79

71, rue du Général de Gaulle

2. de la transmission des dossiers ci-après à l'ATIP, service instructeur de la commune des demandes d'autorisation d'urbanisme :

Certificat d'Urbanisme:

Maître SCHNEIDER Olivier

Section 1 n° 79

71, rue du Général de Gaulle

Déclarations préalables :

M. REGEL Jacky

Ravalement de façades 27, rue des Vergers

Permis de construire:

Néant

Permis de démolir :

Néant

11. Divers et communications

- Covid

M. le Maire informe que la fermeture du centre de vaccination d'Obernai se fera le 1^{er} octobre 2021 au soir.

Après 7 mois ½, le cumul des dépenses s'élève à environ 450 000,- €. L'ARS (Agence Régionale de Santé) verse une avance de 5 000,- €/mois. La Ville d'Obernai a sollicité auprès de l'Etat, une compensation financière.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire nécessiterait une nouvelle campagne de vaccination, la Ville d'Obernai prendrait avec les pouvoirs publics, les décisions qui s'imposent afin de protéger nos concitoyens.

- Projet Lazzaro

La Commune d'Innenheim participera aux manifestations prévues dans le cadre du Centenaire du Grand Prix de l'ACF 1922 qui auront lieu les 16 et 17 juillet 2022. M. BENTZ Hervé sera chargé de piloter l'organisation locale avec l'aide de Mme RIEUX Dominique.

Des animations seront proposées.

En raison de cet évènement, le Conseil Municipal propose de reporter le bal du 13 juillet au samedi 16 juillet 2022.

M. BENTZ signale que les animations les plus importantes seront organisées à Duppigheim, ville phare de cette manifestation à l'époque.

Les véhicules participant à ce rallye emprunteront l'itinéraire Duppigheim - Entzheim - Blaesheim - Innenheim - Duttlenheim par petits groupes.

Une réunion du comité d'organisation se tiendra le 21 septembre 2021.

M. le Maire demande aux conseillers de réserver d'ores et déjà ce week-end pour aider à l'organisation des animations locales.

- Commission Gens du Voyage

M. le Maire souhaiterait créer une commission communale dédiée à la gestion des gens du voyage. En effet, chaque année des groupes de gens du voyage s'installent sur le ban communal au dam de la commune et des habitants.

Cette commission, sous la houlette de M. ROSFELDER Dominique, adjoint, sera chargée de résoudre le problème de stationnement de ces communautés, de leur trouver un terrain dédié pour éviter le stationnement sauvage et de gérer leur installation.

Le Conseil Municipal décide de constituer une commission ad-hoc.

Commission des Gens du Voyage

Président : M. ROSFELDER Dominique

Membres: Mrs BENTZ Hervé - DEMARE Alain - MOSCHLER Vincent et URBAN Denis.

- Piste cyclable

Une réunion a été organisée entre la Commune d'Innenheim et la Communauté de Communes d'Obernai pour essayer de trouver une solution au problème récurrent de coulées de boues sur la piste cyclable. Diverses propositions ont été faites dont une éventuelle déviation de la voie, difficile à mettre en œuvre; le creusement de fossés.

En attendant il a été demandé aux agriculteurs de nettoyer la voie lorsque la situation l'impose.

- Chemins ruraux

M. BENTZ informe les conseillers que les membres de l'Association Foncière d'Innenheim se sont rencontrés le 5 septembre pour faire la tournée des chemins ruraux en vue de dresser un état des lieux et de prioriser les travaux à entreprendre pour leur remise en l'état.

Concernant les coulées de boues sur la piste cyclable, les membres de l'AF proposent la création d'une bande verte le long de la voie ou le semis de cultures comme la luzerne pour fixer la terre et stabiliser le chemin.

- Rentrée des classes

Mme SAETTEL indique que la rentrée scolaire s'est bien passée le 2 septembre. Comme de tradition, des pommes offertes par M. BENTZ Hervé ont été distribuées aux enfants. Les effectifs sont de 78 élèves en primaire et 46 en maternelle. 70 de ces enfants fréquentent le périscolaire à midi et le soir.

Le WC installé dans l'école primaire est opérationnel. Un évier sera rajouté à l'équipement. Le Conseil Municipal y est favorable d'autant que l'écoulement est déjà existant.

- M. ROSFELDER fait part du souhait de la responsable du club du 3^{ème} âge de pouvoir disposer d'une armoire pour ranger la vaisselle de son association à la salle polyvalente. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.
- Mme MOSCHLER a été interpelée quant au déploiement de la fibre optique. Les travaux sont en cours et la commercialisation devrait intervenir au 1^{er} semestre 2022.

- M. FREYD et Mme RIEUX interpellent M. le Maire au sujet de terrains de particuliers non entretenus.

M. FREYD précise que ce n'est pas uniquement pour l'esthétique mais surtout à cause des graines des mauvaises herbes qui sont propagées aux alentours à cause du vent.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 octobre 2021.

Séance close à 23 h 00.

Délibération certifiée conforme. Innenheim, le 15 septembre 2021 Le Maire, Jean-Claude JULLY.